

## Séance du jeudi 17 novembre 2022

Date de la convocation : jeudi 10 novembre 2022

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

**Présents : 36**

**Présents non votants :  
4**

**Représentés : 7**

**Votants : 39**

**Présents votants** : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Jean-Pol BUVIGNIER, Patrice CHARTON, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, David GABRIEL, Marie-Cécile GEORGE, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Régis SOLTISIAK, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

**Représentés** : Jean-Louis ADRIAN, Cédric GARAT, Clarisse JACQUET, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Michel MOREAU, Anne RAMAND

**Excusés** : Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Clément FEVEZ, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Raymond LECLERC, Marc NICOLAS

**Absents** : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Robert BRENEUR, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Viviane DOLIZY, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Nicolas MAURER, Pascal MICHEL, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Cédric POLMARD, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ, Yannick PEZET

**Secrétaire de séance :** Christian WEISS

**DE\_2022\_078 - Objet : Autorisation de signer les avenants au marché Programme d'entretien de voirie 2022**

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/11/2022 055-200066140-20221117-DE_2022_078-DE

Vu le CGCT,

Vu la délibération DE\_2022\_045 du 31 mai 2022 relative à l'attribution du marché de travaux Voirie 2022,

Vu les notifications aux entreprises en date du 13 juin 2022,

Considérant la nécessité d'approuver des avenants au marché Programme d'entretien de voirie 2022,

Madame la Présidente propose de valider les avenants suivants :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Marché HT</b>	<b>Libellé avenant</b>	<b>Montant avenant HT</b>	<b>Nouveau montant du marché</b>
1_Enrobés coulés à froid	SOCOGETRA	136 090,64 €	Modification de quantité au marché de base  Ajout d'un délai de 30 jours	-3 746,52 € (-2,75%)	132 344,12 €
2_Préparation et voirie Codecom	EIFFAGE	195 202,95 €	Modification de quantité au marché de base  Ajout d'un délai de 30 jours	-11 916,50 € (-6,10%)	183 286,45 €
3_Préparation et voirie communes – tranche ferme	EUROVIA	188 909,42 €	Avenant n°1 :		
			Ajout de quantité au marché de base  Ajout d'un délai de 30 jours	26 059,26 € (+13,79%)	214 968,68 €
			Avenant n°2 :		
			Ajout de quantité au marché de base	1 054,80€ (+0,49%)	216 023,48 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De valider les avenants ci-dessus évoqués,
- De donner pouvoir à la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et à la signature de tous actes afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 23 novembre 2022  
et publié ou notifié  
le 23 novembre 2022

La Présidente,  
Madame AUBRY Martine